



ASSEMBLÉE NATIONALE

14ème législature

politique de la santé

Question écrite n° 8168

Texte de la question

Mme Sophie Errante attire l'attention de Mme la ministre déléguée auprès de la ministre des affaires sociales et de la santé, chargée des personnes handicapées et de la lutte contre l'exclusion, sur la reconnaissance officielle des déficiences auditives acoustiques. Ces troubles auditifs, plus connus sous les noms d'acouphène et d'hyperacousie, touchent des milliers de Français. C'est une situation qui fragilise et même exclut de la société des personnes qui subissent au quotidien les conséquences d'un environnement sonore inadéquat. Actuellement, il n'existe pas de traitements médicamenteux pour résoudre efficacement ce problème de santé. Selon les associations défendant le droit des personnes atteintes d'handicap acoustique, les avancées médicales sont jugées encore insuffisantes. Ce constat est source d'inquiétudes dans la mesure où ce problème tend à prendre encore de l'ampleur et risque à terme de dégrader le cadre de vie de milliers de Français. Aussi, elle lui demande quelles sont ses intentions pour accélérer la recherche médicale sur ces troubles auditifs acoustiques mais surtout pour faire inscrire officiellement ces maladies comme pathologies invalidantes dans le cadre de la loi de 2005 pour l'égalité des droits et des chances, la participation et la citoyenneté des personnes handicapées.

Données clés

Auteur : [Mme Sophie Errante](#)

Circonscription : Loire-Atlantique (10^e circonscription) - Socialiste, républicain et citoyen

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 8168

Rubrique : Santé

Ministère interrogé : Handicapés

Ministère attributaire : Personnes handicapées

Date(s) clé(s)

Question publiée au JO le : [23 octobre 2012](#), page 5886

Question retirée le : 20 juin 2017 (Fin de mandat)